



## **Commission Tourisme et Thermalisme N°1 du 1<sup>er</sup> février 2021 – 9h30.**

### **Compte-rendu et Annexes.**

Sous les présidences de M. Jean-Luc BOUCHARINC, Vice-Président en charge du Tourisme, du thermalisme et des activités de pleine nature, de M. Philippe MATHIEU, Vice-Président chargé de la dynamique économique et de M. Guy CLAVILIER, Membre du bureau exécutif délégué au Projet Grand Site de France sur la vallée de la Truyère, s'est tenue la commission intercommunale thématique « Tourisme et Thermalisme ».

L'ensemble des membres titulaires de cette commission était convié à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 22 janvier 2021, l'ordre du jour était le suivant :

- Rôle de la commission thématique au sein de la communauté de communes ;
- Présentation des compétences de Saint Flour Communauté liées au tourisme et au thermalisme ;
- Feuille de route de la Commission Tourisme et thermalisme pour le premier semestre 2021 ;
- Etat des lieux synthétique du tourisme et du thermalisme sur Saint Flour Communauté ;
- Travail sur la stratégie touristique intercommunale 2021-2026 ;
- Questions diverses.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (Annexe 1).

Services de Saint-Flour Communauté :

- Emmanuelle BAUDIN, Directrice Générale des Services ;
- Florent MARJOU, Chef du service Sports et activités de pleine nature ;
- Angélique VIALA, Chargée de développement touristique.

**Secrétaire de séance : Blandine RIGAL.**

#### **ROLE DE LA COMMISSION THEMATIQUE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.**

Jean Luc BOUCHARINC rappelle les conditions de mise en place des quinze commissions thématiques, conformément au pacte de gouvernance approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 13 janvier 2021.

Il précise le rôle et les objectifs de la commission « Tourisme et thermalisme » :

- Etudier les dossiers communautaires relatifs au tourisme et au thermalisme ;
- Emettre des avis ;
- Formuler des propositions ;
- Préparer les délibérations qui seront soumises au conseil communautaire, après avis du bureau exécutif.

Les commissions ont un pouvoir consultatif, la décision revient au conseil communautaire.

## **FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION TOURISME ET THERMALISME POUR LE 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2021**

Au cours du premier semestre 2021, et au-delà de l'examen des dossiers « courants », l'ensemble des commissions va œuvrer à l'écriture du projet de territoire communautaire pour les 6 ans à venir, chacune formulant des propositions relevant de son champ d'intervention.

A partir de la synthèse du diagnostic touristique de la communauté de communes réalisé en 2019, des enjeux et orientations stratégiques ont été identifiés en termes de renforcement de l'attractivité touristique. Le rôle de la commission sera de les compléter, amender, valider, pour en proposer une version aboutie à la Conférence des maires du 19 mars 2021.

Parallèlement, la commission déclinera chacun de ces objectifs en projet opérationnel (programme d'actions à mettre en œuvre + priorisation) pour les 6 ans à venir.

Ces réflexions doivent permettre la construction du futur projet de territoire de la communauté de communes, et s'inscrire dans les documents stratégiques en cours d'élaboration notamment le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), qui doit être approuvé par le conseil communautaire en juin 2020, après débat dans les communes au sein des conseils municipaux au printemps 2021.

### **PRESENTATION DE L'ARMATURE DU PROJET DE TERRITOIRE ET DE LA SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TOURISTIQUE DU TERRITOIRE.**

Voir diapositives N°6 et 7 du support de présentation ci-joint (Annexe 3).

Les membres de la commission formulant le souhait d'avoir une meilleure connaissance du diagnostic touristique du territoire, ce dernier (extrait du diagnostic du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)) sera annexé au présent compte-rendu (Annexe 2).

Il est précisé que l'intégralité du diagnostic de territoire réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUI a été transmis aux communes en septembre 2019. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) présenté le 11-décembre 2019 en conseil communautaire a été adressé par mail à tous les élus en décembre dernier, après les visioconférences sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

### **TRAVAIL SUR LA STRATEGIE TOURISTIQUE INTERCOMMUNALE 2021-2026.**

La version 1 des objectifs stratégiques telle que proposée dans le cadre de l'élaboration est présentée en séance (voir support de présentation ci-joint).

Après des échanges fournis sur chacun d'entre eux et sur la stratégie touristique générale du territoire, il est proposé de les reformuler/amender comme suit :

#### **Propositions de la commission :**

**AXE 3 : UNE POLITIQUE TOURISTIQUE ATTRACTIVE, APPUYEE SUR UNE RICHESSE NATURELLE, PATRIMONIALE ET CULTURELLE EXCEPTIONNELLES.**

**OBJECTIF 3.1 : PRESERVER, VALORISER ET DEVELOPPER LE SITE DES GORGES DE LA TRUYERE, SITE IDENTITAIRE ET EMBLEMATIQUE DU TERRITOIRE.**

**OBJECTIF 3.2 : VALORISER ET DEVELOPPER LES ZONES NORDIQUES DE PRAT DE BOUC ET SAINT URCIZE AUTOUR D'UNE OFFRE « MONTAGNE 4 SAISONS ».**

**OBJECTIF 3.3 : S'APPUYER SUR LA NOTORIETE ET L'IMAGE DE MARQUE DE L'AUBRAC POUR GENERER DES RETOMBES LOCALES, DURABLES ET GEOGRAPHIQUEMENT EQUILIBREES.**

**OBJECTIF 3.4 : FAVORISER L'EVOLUTION ET LA MISE EN VALEUR DE LA STATION THERMALE DE CHAUDES AIGUES.**

**OBJECTIF 3.5 : ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES FORMES DE MOBILITES TOURISTIQUES.**

**OBJECTIF 3.6 :** DEVELOPPER UNE OFFRE D'ACTIVITES DE PLEINE NATURE SUR TOUT LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL, DIVERSIFIEE, QUALITATIVE ET DISTINCTIVE.

**OBJECTIF 3.7 :** PRESERVER ET VALORISER LA DIMENSION PATRIMONIALE DU TERRITOIRE, QU'ELLE SOIT NATURELLE, CULTURELLE, AVEC SES SITES PHARES, SES VALEURS, SON IDENTITE.

**OBJECTIF 3.8 :** ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE D'ACTIVITES ET D'HEBERGEMENTS TOURISTIQUES MISANT SUR L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

**OBJECTIF 3.9 :** STRUCTURER L'ORGANISATION TOURISTIQUE TERRITORIALE, ET DEFINIR UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION AMBITIEUSE.

### **Points de vigilance à prendre en compte lors de la déclinaison en projet opérationnel :**

#### **Objectif 3.1 :**

- Considérer le développement et la préservation du site sur tout le linéaire de la Truyère (barrages de Grandval, Lanau et partie cantalienne du barrage de Sarrans) et pas uniquement sur le périmètre en cours de classement.
- S'appuyer davantage sur l'aire d'autoroute comme porte d'entrée sur la vallée.
- Contribuer à la sauvegarde de la ligne ferroviaire, préalable indispensable dans la perspective d'une candidature du Viaduc de Garabit au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Encourager le développement de produits touristiques intégrés (train touristique, cheminements thématiques, lectures de paysage, etc.).
- Mettre en valeur et développer la Route de l'Energie.
- Assurer un maillage équilibré des hébergements touristiques sur la vallée et une ouverture à l'année, notamment pour la clientèle de pêcheurs.

#### **Objectif 3.2 :**

- Prat de Bouc : Travailler en partenariat avec le Conseil départemental pour assurer la viabilité hivernale des accès routiers (déneigement et espaces de chaînage), notamment côté Paulhac (clientèle Nord Aveyron importante entre autres).

#### **Objectif 3.3 :**

- En lien avec la stratégie touristique élaborée par le PNR Aubrac, qui sera présentée lors d'une prochaine commission.

#### **Objectif 3.4 :**

Station thermale s'entend au sens « ville d'eaux / ville thermale » et non pas uniquement au sens d'établissement thermal, la commune et la communauté de communes n'ayant pas la compétence pour intervenir sur cet équipement.

#### **Objectif 3.5 :**

Enjeu fort autour du transport ferroviaire.

Intermodalités à créer (aérodrome, gare, voiture, Vélos à Assistance Electrique (VAE), nautisme, etc.).

Le rendu de l'étude « Mobilités touristiques sur le massif cantalien » vient d'être transmis à Saint Flour Communauté. Une présentation sera faite lors d'une prochaine réunion de la commission.

#### **Objectif 3.6 :**

Prendre en compte la multiplicité des activités de pleine nature et sites de pratiques sur le territoire.

#### **Objectif 3.7 :**

Faire connaître et soutenir les talents artisanaux et artistiques présents sur le territoire.

Poursuivre la mise en œuvre du programme d'actions du Pays d'Art et d'Histoire avec notamment l'extension de son périmètre à tout le territoire intercommunal.

#### **Objectif 3.8 :**

Enjeu fort sur la qualification des hébergements touristiques privés et sur la saisonnalité de l'offre.

Une attention particulière doit être portée sur les logements saisonniers en particulier sur le secteur du Caldaguès, en articulation avec la convention signée avec l'Etat en décembre 2019.

Valoriser les filières agricoles locales (savoir-faire et productions) dans l'offre touristique.

#### **Objectif 3.9 :**

Organisation touristique : Au-delà des sites touristiques phares du territoire, s'appuyer sur les communes classées « communes touristiques » (Ruynes-en-Margeride, Neuvéglise-sur-Truyère) et « stations classées de tourisme » (Saint-Flour et Chaudes-Aigues), et structurer l'offre touristique de ces quatre communes.

Communication : en lien avec la politique départementale relative à l'attractivité du territoire (outils et plans de communication communs à tous les territoires du département, puis déclinaisons locales), et avec les

autres commissions thématiques de Saint Flour Communauté (exemple : Commission agriculture pour promouvoir les savoir-faire agricoles auprès d'une clientèle touristique).

### QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, la séance est levée.

**Prochaine commission :** Lundi 15 février 2021 à 9h, Salle des conférences du Village d'entreprises.

**Points à l'ordre du jour :**

- Renouvellement de la convention d'objectifs entre Saint Flour Communauté et l'Office de Tourisme Intercommunal;
- Création d'une association française dans le cadre de la candidature internationale des ponts métalliques à grandes arches au patrimoine mondial de l'UNESCO – statuts et participation financière de Saint Flour Communauté;
- Programme des 10 ans (+1) de la Route de l'Énergie ;
- Présentation synthétique de l'étude sur mobilités touristiques à l'échelle de l'ALT Massif Cantalien (diagnostic et enjeux).

**Pieces jointes :** Annexe 1 : Feuille de présence signée

Annexe 2 : Diagnostic touristique du territoire (extrait du diagnostic de territoire réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUI)

Annexe 3 : Support de présentation de la commission N°1.

Annexe 4 : Extrait des statuts de Saint Flour Communauté – compétences relatives au tourisme.

Fait à Saint-Flour le 5 février 2021

Le Vice-Président aux Tourisme,  
thermalisme et activités de pleine nature,

Jean-Luc BOUCHARINC



La secrétaire de séance,



Blandine RIGAL